

UN JARDINIER, VOYAGEUR NATURALISTE,
DEVENU COLON A MADAGASCAR : PERVILLE (1840-1868 ?)

Par H. POISSON

CORRESPONDANT DU MUSÉUM

Nous apportons dans cette note quelques faits inédits sur PERVILLE, qui fut collecteur aux Seychelles et à Madagascar, puis colon à Nossi-bé, il y a environ un siècle.

Nous n'avons pas de documents sur son origine et son éducation première. Ce que l'on sait, c'est qu'il fut jardinier au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris et par la suite, voyageur naturaliste de cet établissement.

Dans les herbiers du Muséum, on trouve de nombreux échantillons de plantes envoyés par ce voyageur et un grand nombre d'espèces nouvelles lui ont été dédiées par les botanistes systématiciens ; elles portent les noms de *Pervillei* ou *Pervilleana*.

DECAISNE a même créé dans la famille des Asclépiadacées un nom de genre : *Pervillaea* (*P. tomentosa*)¹ que CHOIX a ramené au genre *Toxocarpus*.

PERVILLE arriva vraisemblablement à Madagascar aux environs de 1840, après avoir fait escale aux Seychelles, d'où il envoya au Muséum un échantillon d'un grand arbre appelé à Mahé « Capucin », qui est une Mimosopée (récolté le 14 mars 1840)².

C'est probablement à cette époque qu'il récolta dans ces îles un *Nepenthes* que BLUME a décrit en lui dédiant l'espèce (*N. Pervillei*). C'est une plante des îles Mahé et Silhouette, croissant dans les crevasses qui se trouvent sur les flancs des montagnes entre 200 et 400 m. d'altitude³.

1. DECNE in D. C., *Prodromus*, VIII, 1844, p. 613 ; plante grimpante, côtes N. et N.-E. (in *Compendium des Plantes malgaches* de Baron. *Revue de Madagascar*, 11 mars 1905, p. 254). — *Toxocarpus tomentosus* Jum. et Perr. (Voansifaka des Sakalaves). Grande liane couverte d'un duvet blanc ressemblant à la fourrure du Propitèbe. Les indigènes l'emploient comme amadou. Ambongo, Boina, Vohémar, Baic de Rigny.

2. Herbar du Muséum n° 176. — Voir LECONTE, Le Capucin des Seychelles, *Bull. Mus.*, n° 4, pp. 284 à 286.

3. BLUME, *Museum botanicum Lugduno-Batavum*, II, 1856, p. 10 ; H. POISSON, Contribution à l'histoire des *Nepenthes* malgaches. *Bull. Mus.*, I, n° 5, 1920, pp. 436 à 438, 1 pl.

Cependant, DECARY (Note sur l'histoire et la biologie des *Nepenthes* de Madagascar, *Bull. bi-mensuel Soc. Linnéenne Lyon*, 7^e ann., n° 41, 8 juin 1928, p. 91) indique que l'espèce appelée *Pervillei* aurait été récoltée par BOJER, ce qui est peut-être une erreur, car on ne comprend pas pourquoi BLUME ne l'aurait pas nommée *Bojeri* plutôt que *Pervillei* *.

* (Dans le *Museum botanicum*, BLUME indique bien à propos de cette espèce : « in Seychelles insulis a V. cl. PERVILLE detecta » (N. D. L. R.).

PERVILLÉ a dû retourner aux Seychelles en 1846.

Il a été surtout comme botaniste, un explorateur du N.-O. des provinces de l'Ambongo et du Boina, et particulièrement de Nossi-bé. Il a recueilli également des plantes aux Comores.

Il a fait parvenir de la flore de ces régions surtout des Euphorbiacées, Asclépiadacées, Légumineuses, etc., en spécimens nombreux et intéressants.

Mais, ce qui est particulier dans l'existence de ce collecteur, c'est qu'il se fixa à Madagascar (Nossi-bé), et là, nous avons des preuves de son activité.

Une première pièce, conservée aux archives du territoire, est un Arrêté n° 63, concernant la concession accordée à Nossi-bé à M. PÉRVILLÉ. Elle est ainsi rédigée :

AU NOM DU ROI

« Nous, Commandant supérieur de Mayotte et dépendances

Vu, la demande adressée par Monsieur Pervillé à Monsieur le Commandant particulier de Nossi-bé,

Vu, le rapport de Mr. le Commandant particulier de Nossi-bé, nous recommandant tout particulièrement M. Pervillé comme susceptible par ses connaissances et comme agronome et comme Botaniste, de faire faire des progrès à l'agriculture dans cette île.

Vu, consultativement le conseil d'administration,

Avons arrêté et arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Il est provisoirement accordé à Mr. Pervillé une concession de terre à Nossi-bé d'une étendue de 70 hectares, le dit terrain situé sur la rive gauche de la rivière Djabal à partir du bord de la mer en longeant la rivière sur une étendue de 2.000 mètres et sur une largeur d'environ 350 mètres en allant vers les monticules qui forment la vallée, le tout comme il est dit plus haut, de la contenance de 70 hectares.

ARTICLE 2. — Le dit terrain pour être cultivé ainsi que le comporte la demande, en girofliers, caféiers, cacaoyers, muscadiers et denrées de première nécessité.

ARTICLE 3. — La dite concession faite aux conditions et réserves expliquées sur la matière par l'ordonnance citée ci-dessus et aux dispositions de détails qui seront prescrites ultérieurement par arrêté du Commandant supérieur en Conseil.

Dzaoudzi, le 20 avril 1846.

Le Commandant supérieur,
PASSOT.

(Archives du Gouvernement de Madagascar.)

D'autre part, le rapport du 28 mars 1852 du Commandant particulier de Nossi-bé (qui était à l'époque le Capitaine d'Infanterie de

Marine DUPUIS), donne composition des cultures de la concession PERVILLÉ ¹.

A savoir : un hectare de caféiers, 5 hectares plantés en bois noir (*Albizia Lebbek*) pour caféiers, un hectare d'Arrow-root, 3 hectares de cannes à sucre bonnes à couper en 1853, 3 hectares de terrain préparé, 2 hectares en verger, 15 hectares de cultures diverses entreprises en métayage avec les natifs, à compte de demi, 7 hectares d'indigotiers, un hectare de canne à sucre, 2 hectares de Manioc et 3 hectares en verger et jardin, au total 43 hectares.

Enfin, dans le catalogue des produits des Colonies françaises présentés pour l'exposition de Paris en 1867 ² on voit cités les cafés récoltés sur les concessions Djabal et Ampasilava à Nossi-bé, les premiers sur 3 hectares et les seconds sur 17 hectares par M. PERVILLÉ.

Ainsi donc, le jardinier du Muséum envoyé comme voyageur s'était fait colon et avait, tout en continuant des voyages de découvertes en botanique, organisé des cultures en instruisant les gens du pays qui l'aidaient dans son travail.

Je ne sais pas actuellement ce qu'est devenu PERVILLÉ. Est-il rentré en France ? est-il mort à Madagascar ? Mystère !

D'après les numéros de son herbier, on voit qu'il a parcouru à diverses reprises le Nord-Ouest ; on y trouve des plantes de Diégo-Suarez ³, il a peut-être été jusqu'à Vohémar.

En tous cas, on peut estimer qu'il est resté à peu près une trentaine d'années à Madagascar et y a travaillé très utilement. C'est une figure qu'il était intéressant de faire revivre et cela malgré le peu de documents que nous possédons actuellement.

Laboratoire de Phanérogamie du Muséum.

1. Cette note et la copie de l'arrêté de 1846 m'ont été obligeamment communiquées par M. DECARY, que je suis heureux de remercier ici.

2. Un vol., Paris, Challamel, 1867, p. LXXV.

3. L'herbier de PERVILLÉ est au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. Parmi les échantillons de Diégo-Suarez figure notamment le « Lombiri » (*Cryptostegia madagascariensis* Boj.). Voir Catalogue des Plantes de Madagascar publié par l'Académie malgache. Asclépiadacées, par P. CHOUX, oct. 1931, p. 6.